

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUILLET 2021 À 20H00

---

**Nombre de conseillers :** 15

Conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 15 juillet 2021

Date d'affichage : 15 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt deux juillet , à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du quinze juillet deux mil vingt et un , s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

**Étaient présents :** M. PÈNE Loïc, Mme RENAULT Patricia, M. BRETON Raphaël, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs POIRIER Mathieu, ROUSSEAU François, PAILLARD Michel, Mesdames BOURON Elodie, LORIER Anaïs, et M. BLU Dominique et M. CERTENAIS Rémi.

*(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Étaient absents excusés :** Messieurs GUILLET Vincent et PLANCHAIS David et Mme BROSSARD Christine

M. PÈNE Loïc est porteur d'un pouvoir de M. GUILLET Vincent.

**Secrétaire de séance :** Madame BOURON Elodie a été nommée secrétaire de séance.

*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Terrain Communauté des Soeurs
  - 2 - Voirie "Bel Orient"
  - 3 - Courrier Amicale Laïque
  - 4 - Droit de préemption
  - 5 - Devis
  - 6-Décision modificative n°2 - Budget principal
  - 7 - Questions diverses
- 

### **APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 juin 2021**

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

---

### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants: droit de préemption : 12 Lotissement du Frêne et une demande de "créances éteintes".

---

### **Terrain Communauté des Soeurs**

Monsieur le Maire et Madame PELTIER Alexandra, adjointe, présentent un compte rendu de leur visite sur place du vendredi 2 juillet dernier avec les sœurs. Le terrain n'étant plus entretenu, il est proposé aux élus de faire une visite dès que celui aura été nettoyé. M. CERTENAIS Rémi a appelé à être vigilant au moment du nettoyage car une citerne avait été dégradée et recouverte d'une dalle de ciment. Une demande des sœurs a été également formulée lors de cette visite à savoir si la commune pourrait prendre à sa charge les frais de bornage.

Mme PELTIER Alexandra, adjointe, propose de poser une date pour prévoir une visite de la résidence Séniors à Saint Denis du Maine . La date du samedi 30 octobre a été retenue. Elle sera confirmée ultérieurement (voir si M. le Maire de Saint Denis du Maine est disponible).

---

### Voirie "Bel Orient"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu sur le site "Bel Orient " avec Monsieur MARQUET et Monsieur BOULEAU (agence Sud Mayenne du Conseil Départemental) suite à l'accident survenu en juin (voiture ayant percuté une maison). Cette entrevue a abordé le problème de dangerosité de ce carrefour. Deux propositions pour sécuriser ont été faites :

- Supprimer la voirie dans le prolongement de la rue des Lavandières (garder un passage piétonnier) avec un merlon plus haut pour que les voitures ne voient pas la rue des Lavandières comme la continuité de la route de Saint Michel de la Roë. Il y aura un busage du fossé et déplacement du poteau électrique
- Acquisition de la maison pour ensuite la démolir, reboisement d'un taillis.

Un avis sur ces 2 propositions est demandé aux conseillers et il en ressort qu'aucune de ces propositions ne semblent apporter satisfaction. Ce carrefour étant dangereux, les élus s'interrogent sur la faisabilité d'un rond-point ou tout autre aménagement qui apporterait une sécurité à cet endroit. Monsieur le Maire propose de faire un courrier en demandant d'autres propositions d'aménagement et de refaire une visite sur les lieux avec ces 2 personnes et les élus disponibles pour revoir ensemble ce problème.

---

### DCM2021-79 : Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque - Ecole Publique

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale Laïque reçu en mairie expliquant depuis la crise sanitaire les élèves de CM2 n'ont pas pu partir en classe découverte. L'amicale laïque a décidé de proposer à ces enfants de recevoir des chèques "Kadéos Culture" . Il est demandé si la commune peut aider à financer cette action vu que celle participait pour les classe découvertes.

Mme RENAULT Patricia, adjointe, n'est pas favorable à cette demande car les classes découvertes s'inscrivent dans un projet éducatif et non le choix des chèques "Kadéos"

Monsieur le maire précise que des communes voisines donneraient 20€/élève.

Après débat, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

À 9 voix POUR

À 2 voix Contre

À 1 Abstention

- **décide** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

À 9 voix POUR

À 3 Abstention

- **décide** d'attribuer la somme de 20€/élève( enfants du CM2 et 6ème).

- **autorise** M. le Maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

---

### DCM2021-80 : Droit de préemption- 13 rue de l'Avenir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Rémi ARNAUDJOUAN, 1 rue du Général Leclerc POUANCÉ 49420 OMBRÉE D'ANJOU, en date du 18 juin 2021, concernant la parcelle suivante :

↳ section AC n°471, d'une superficie de 04a 75 ca

## 13, Rue de l'Avenir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de renoncer au Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune.

---

### **DCM2021-81 : Droit de préemption- 12 Lotissement du Frêne**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Christian MÉNARD , 21 Promenades Charles de Gaulle 53400 CRAON, en date du 15 juillet 2021, concernant la parcelle suivante :

↳ section AC n°432, d'une superficie de 09a 35 ca

### **12, Lotissement du Frêne**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de renoncer au Droit de Prémption Urbain dont dispose la Commune.

---

### **DCM2021-82 : Devis de matériels pour services techniques**

Suite au vol de matériels (atelier municipal), Monsieur le maire donne lecture de devis reçus pour le remplacement :

- Devis Breillon/Bertron : remplacement de débroussailleuse, et tronçonneuses , pour un montant de 2 483.08€ TTC
- Devis GEFIX ( visseuse, perforateur, scie circulaire...) pour un montant de 1 960.80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le devis Breillon/Bertron pour un montant s'élevant à 2 069.23€ HT soit 2 483.08 € TTC
- **Accepte** le devis GEFIX pour un montant s'élevant à 1 634€ HT soit 1 960.80€ TTC
- **Autorise** Monsieur le maire ou un adjoint à signer tout document afférent à ce dossier.

---

### **DCM2021-83 : Décision modificative n°2 - Budget principal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vol de matériels, du remboursement effectué par l'assurance et que les crédits ouverts à l'article ci-après au Budget Primitif 2021 sont soit insuffisants, soit mal crédités ou non inscrits et qu'il est nécessaire de voter la modification suivante :

#### **Section d'investissement – Dépenses**

article 2188 : Autres immobilisations corporelles : + 7 566.01€

#### **Section d'investissement – Recettes**

article 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 2 150.30€

article 024 : Produits de cessions : + 5 415.71€

#### **Section de fonctionnement – Dépenses**

article 023 : virement à la section d'investissement : + 2 150.30€

#### **Section de fonctionnement – Recettes**

article 7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : + 2 150.30€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** la décision modificative suivante :

### **Section d'investissement – Dépenses**

article 2188 : Autres immobilisations corporelles : + 7 566.01€

### **Section d'investissement – Recettes**

article 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 2 150.30€

article 024 : Produits de cessions : + 5 415.71€

### **Section de fonctionnement – Dépenses**

article 023 : virement à la section d'investissement : + 2 150.30€

### **Section de fonctionnement – Recettes**

article 7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : + 2 150.30€

---

### **DCM2021-84 : Pertes sur créances irrécouvrables "Créances éteintes"**

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Madame la Trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2019.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget principal.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées (liquidation judiciaire).

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 270.00€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'éteindre** les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Rencontre avec Mme RAJCA, chargée du projet LIFE Chéran : date proposée le jeudi 26 août 2021 à 9 heures 30
- Subvention DETR (dossier restaurant scolaire) 144 000€ de verser, reste à percevoir 36 000€ - des travaux sur les lots PIGEON et CHABRUN restent à réaliser (voir pour pénalités)
- Fonctionnement de la cantine : test sur les deux derniers jours d'école
- Point sur le dispositif "argent de poche" année compliquée sur l'organisation des chantiers
- Travaux commencés au 15 rue de la Libérations "MAM"
- T.E.M. : changement des éclairages prévu 2ème quinzaine de septembre
- Tirage des jurés d'assises : Mme LEPESCHEUX Catherine et M. ESNAULT Bertrand
- Terrain route de Congrier : demande envoyé au service des domaines pour avis de valeur
- Stade Brosseau - question posée : le devenir pour les tribunes?
- Remplacement de M. le Maire pendant les congés (Août) : semaine 31 : Raphaël BRETON, semaine 32 : Alexandra PELTIER et semaine 33 : Patricia RENAULT.
- Dates des prochaines réunions conseil municipal : 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2021
- Remonté de M. POIRIER Mathieu concernant la demande d'in city stade sur la commune
  - Fossé derrière des Acacias : Proposition de le buser.
  - Aide aux commerçants : Mail reçu de la Sous Préfecture - Suite aux échanges effectués avec plusieurs entités, Mme PELTIER Alexandra fera une synthèse sur les correspondances obtenues.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 septembre 2021 à 20h**